

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE**

OBJET : Travaux de voirie : circulation alternée sur chaussée – Carrefour de la Libération (RD 86), commune de NOGENT-L'ARTAUD.

Le Maire de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD

- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R 225 ;
- Vu le Code des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
- Vu la demande de **EIFFAGE ROUTE** domiciliée 9 Route de Condé à CIRY-SALSOGNE (02220), pour des travaux de voirie, considérant que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de d'autoriser la circulation alternée (par feux tricolores) sur chaussée,

ARRETE

Article 1 : La circulation se fera de façon alternée, par feux tricolores, Carrefour de la Libération (RD 86), à compter du 26 septembre 2022 jusqu'à la fin des travaux (durée estimée 3 semaines).

Article 2 : EIFFAGE ROUTE domiciliée 9 Route de Condé à CIRY-SALSOGNE (02220) est autorisée à effectuer les travaux.

Article 3 : EIFFAGE ROUTE est responsable de la mise en place de la circulation alternée, de la sécurité et de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- EIFFAGE ROUTE ;
 - Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Charly sur Marne ;
 - Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Charly sur Marne;
 - Madame la secrétaire de Mairie ;
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Fait à NOGENT-L'ARTAUD, le 20^e septembre 2022



*Le Maire,
Le Conseiller Départemental,*

Dominique DUCLOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE**

OBJET : Travaux de voirie : circulation alternée sur chaussée – à proximité du n°1 Ter Le Mesnil Haut, commune de NOGENT-L'ARTAUD.

Le Maire de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD

- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R 225 ;
- Vu le Code des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
- Vu la demande de **EIFFAGE ROUTE** domiciliée 9 Route de Condé à CIRY-SALSOGNE (02220), pour des travaux de voirie, considérant que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de d'autoriser la circulation alternée (par feux tricolores) sur chaussée,

ARRETE

Article 1 : La circulation se fera de façon alternée, par feux tricolores, à proximité du n°1 Ter Le Mesnil Haut, à compter du 26 septembre 2022 jusqu'à la fin des travaux (durée estimée 2 semaines).

Article 2 : EIFFAGE ROUTE domiciliée 9 Route de Condé à CIRY-SALSOGNE (02220) est autorisée à effectuer les travaux.

Article 3 : EIFFAGE ROUTE est responsable de la mise en place de la circulation alternée, de la sécurité et de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- EIFFAGE ROUTE ;
 - Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Charly sur Marne ;
 - Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Charly sur Marne;
 - Madame la secrétaire de Mairie ;
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Fait à NOGENT-L'ARTAUD, le 20^e septembre 2022



*Le Maire,
Le Conseiller Départemental,*

Dominique DUCLOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE**

OBJET : Travaux de voirie : stationnement interdit et limitation de la vitesse à 30km/h Rue Lambin.

Le Maire de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD

- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R 225 ;
- Vu le Code des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
- Vu la demande de **EIFFAGE ROUTE** domiciliée 9 Route de Condé à CIRY-SALSOGNE (02220), pour des travaux de voirie Rue Lambin, considérant que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu d'interdire le stationnement et de limiter la vitesse à 30 km/h ; à compter du 26 septembre 2022.

ARRETE

Article 1 : A compter du 26 septembre 2022 et jusqu'à la fin des travaux (durée estimée 3 semaines), considérant les travaux d'EIFFAGE ROUTE :

- La vitesse sera limitée à 30 km/h : Rue Lambin

Article 2 : Pendant les travaux, le stationnement sera interdit (de 8h à 18h) au droit du chantier.

Article 3 : EIFFAGE ROUTE domiciliée 9 Route de Condé à CIRY-SALSOGNE (02220) est autorisée à effectuer les travaux.

Article 4 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés et notamment l'accès des immeubles voisins.

Article 5 : Dès l'achèvement des travaux, EIFFAGE ROUTE devra enlever tous décombres et réparer tous dommages éventuellement causés au domaine public.

Article 6 : EIFFAGE ROUTE est responsable de la mise en place de l'interdiction de stationner, de la limitation de vitesse, de la sécurité et de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- EIFFAGE ROUTE ;
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Charly sur Marne ;
- Madame la secrétaire de Mairie ;

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Fait à NOGENT-L'ARTAUD, le 20 septembre 2022



*Le Maire,
Le Conseiller Départemental,
Dominique DUCLOS*